



Droits dus lors de l'enregistrement de noms de domaine .lu par formulaires papier

Conditions applicables au modèle d'enregistrement et de gestion "Classique".

Version : 2.0

Date de publication : Janvier 2024

Date effective : 1 mars 2024

L'enregistrement, l'utilisation et la réservation (utilisation active et passive) des noms de domaines de second niveau sous le domaine national lu sont subordonnés au paiement de droits correspondants au coût de l'enregistrement.

1. Barème des droits

Le barème des droits est basé sur un modèle de location, qui est constitué d'un droit dû lors de l'enregistrement et qui est payable annuellement lors du renouvellement. Il s'applique à chaque enregistrement d'un nom de domaine de second niveau sous le nom de domaine national lu, qu'il soit actif ou non (utilisation active ou simple réservation).

2. Droit annuel de maintenance

L'enregistré paie un droit annuel de maintenance. Le paiement de ce droit est dû en contrepartie de l'utilisation ou de la réservation du nom de domaine de second niveau au bénéfice de l'enregistré. Il comprend l'initialisation ainsi que toutes les modifications devant être opérées relativement au nom de domaine en question (par exemple : modification de la base de données). Toute modification du nom de domaine lui-même est exclue et exige une nouvelle souscription pour ce nom de domaine. Le droit annuel s'élève à 45 Euro an (17% TVA comprise), respectivement 16,38 Euro (17% TVA comprise) pour les institutions bénéficiant d'un accès aux services de Restena. Le droit est payable dès réception de la facture, et ne peut être cédé.

3. Rappels, paiement incomplet

La facture est payable dès réception de la facture. En cas de non-paiement, l'enregistré reçoit un rappel 30 jours après la date de la facture. Si aucun paiement ou un paiement incomplet a été enregistré 30 jours après l'envoi du premier rappel, l'enregistré reçoit un deuxième rappel et l'enregistrement est mis en période d'attente ("on hold"). Le nom de domaine de second niveau sera radié définitivement si la facture n'est pas entièrement payée 30 jours après l'envoi du deuxième rappel, respectivement 90 jours date de facture impayée.

4. Suppression des noms de domaines

En cas de non-paiement ou paiement insuffisant de la facture endéans les 90 jours à partir de l'envoi de la facture, le nom de domaine sera radié et effacé du serveur.

5. Réutilisation des noms de domaine radiés et effacés

Les noms de domaine radiés et effacés seront de nouveau librement disponibles. Suite à une radiation du nom de domaine celui-ci sera placé "en quarantaine" pour une période de 30 jours. Pendant cette période, moyennant le paiement des frais d'enregistrement pour le commencement d'une nouvelle période abonnement, il est possible de rétablir le nom de domaine dans son état d'origine. Si à la fin de

Droits dus my.lu gestion classique - Tous droits réservés - Fondation Restena - Janvier 2024 (effectif au 1 mars 2024)



cette période aucune réactivation n'a été effectuée, le nom de domaine concerné est à nouveau disponible à l'enregistrement.

6. Devise de paiement

Seuls les paiements en Euro sont acceptés.

7. Mode paiement

Les paiements sont à effectuer par virement bancaire ou bien par carte de crédit (Visa, American Express ou bien Mastercard/Eurocard). Afin de garantir une affectation appropriée des paiements aux noms de domaines, le payeur doit impérativement indiquer les références des factures sur ses instructions de paiement. Aucun chèque n'est accepté.

8. Paiement insuffisant

Le non-paiement de la facture endéans les délais prescrits aura pour conséquence la perte des noms de domaine.

Ce document fait partie intégrante des documents suivants : Contrat d'enregistrement, Charte de Nommage, Conditions générales pour le domaine .lu, Demande de transfert et de cession d'un nom de domaine de second niveau, tous publiés par le service .lu de la Fondation Restena.

Tous ces documents peuvent être modifiés par la Fondation Restena.